

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 26 (1900)
Heft: 7

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONCOURS

VILLE DE GENÈVE

Concours pour la construction d'un Musée central ⁽⁴⁾

Le Conseil Administratif de la Ville de Genève ouvre un concours entre les architectes suisses en vue de la construction d'un Musée central. Ce concours est à deux degrés, savoir :

1^o *Un concours général d'esquisses*, à l'échelle de 0^m,004 par mètre, destiné à la comparaison des idées et au choix des concurrents — cinq au maximum — pour la seconde épreuve ;

2^o *Un concours définitif*, à l'échelle de 0^m,01 par mètre, réservé aux concurrents choisis par le jury.

Messieurs les concurrents sont invités à se borner au strict nécessaire, tout en restant dans les conditions du règlement, pour les dessins à présenter au premier concours, dont la récompense consistera dans le fait d'être choisi pour participer au second concours.

Une somme de 10,000 francs sera mise à la disposition du jury par le Conseil Administratif pour être répartie intégralement entre les concurrents du second concours, la dernière prime ne pouvant être inférieure à 1500 francs. Chacun des concours est régi par un règlement spécial.

⁽⁴⁾ Le règlement et le programme complet de ce concours ont été envoyés séparément, sous bande, à nos abonnés, en date du 24 septembre 1900 (Red.)

Un concours est ouvert pour les places de **professeur de mathématiques** et d'**ingénieur électricien** chargé de l'enseignement de l'électricité et de la construction des machines. Adresser offres à la Direction de l'Ecole des Arts et Métiers, Fribourg (Suisse). (H. ... F)

AVIS

Le Département des travaux publics met au concours les travaux de correction de la route cantonale de la Pécellettaz à Mauborget, entre **Bulle** et **Mauborget**.

Les travaux, évalués à environ fr. 40,000, consistent en terrassements, empierrements et aqueducs.

Les soumissionnaires devront prendre connaissance des plans, profils et soumissions au Département des travaux publics, où leurs soumissions, cachetées et affranchies, devront parvenir avant le lundi 15 octobre, à 10 heures du matin.

Elles seront ouvertes à ce moment-là en présence des intéressés.

Les soumissions devront porter la suscription : Soumission pour la correction de route Bulle-Mauborget.

Lausanne, le 26 septembre 1900.

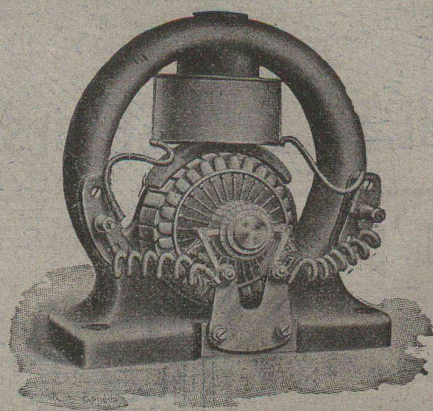
Le Chef du Département des travaux publics :
DUBOUX.

FABRICATION PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

assurant l'interchangeabilité de toutes les pièces

H. CUÉNOD, Ingénieur-Constructeur

12, Rue Diday, GENÈVE



RÉGULATEUR AUTOMATIQUE, syst. R. Thury, nouveau modèle, sans contacts électriques, appliqué au réglage du courant, aux réducteurs d'accumulateurs, etc.

LAMPES A ARC DIFFÉRENTIELLES, syst. R. Thury, à courant continu et alternatif. — Lampes en dérivation ou en série. — Lampes à longue durée en vase clos. — Lampes à faible intensité, etc. — Appareillage pour lampes à arc.

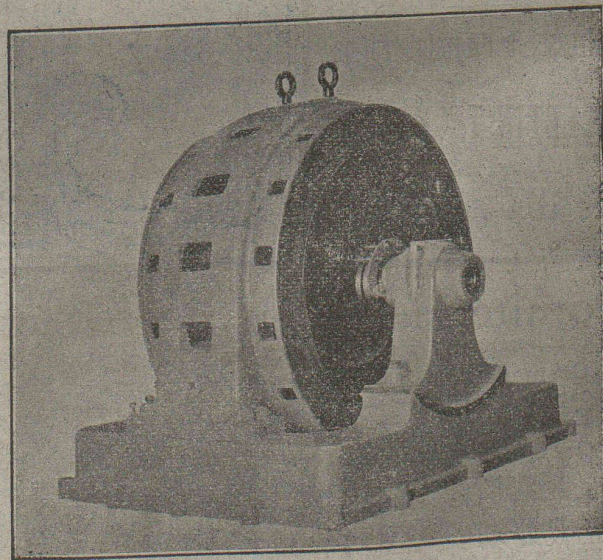
Transformateurs, rhéostats, bobines de self, charbons, accessoires.
PETITS MOTEURS ÉLECTRIQUES, syst. R. Thury, à courant continu et alternatif, mono et polyphasé. (H 6692 X)

Exposition Universelle, Paris 1900 : Une médaille d'or. Une médaille d'argent.

Compagnie de l'Industrie électrique

BREVETS THURY

GENÈVE



TRANSPORTS ET DISTRIBUTIONS DE FORCE
à courant alternatif et continu

TRACTION, ÉLECTROCHIMIE
Appareils de levage, etc.

MACHINES DYNAMOS
de 1/10 à 1500 HP. et au-dessus (H 6674 X)